

Le CAC c'est quoi ?



Non !!!

Oui !!!

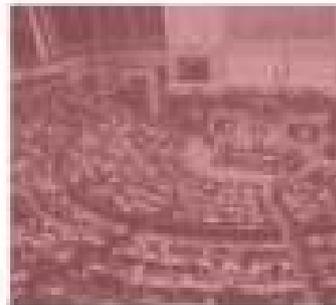


CAP2022 : Un condensé de la politique ultra-libérale de Macron et de son gouvernement.

Jean-Claude Boual

Président du Conseil des Associations Citoyennes

CAP 2022 : LES MULTINATIONALES À L'ASSAUT DE L'ÉTAT



novembre 2022

Vous pouvez commander cette publication au CAC via le bulletin de commande accessible sur notre site Internet :

- <http://www.associations-citoyennes.net/?p=12936>

A renvoyer avec le règlement au :

108 rue St Maur 75011 Paris

Tel : 01 48 07 86 16

Tel : 07 70 98 78 56

(Prix de revient 2 €)

CAP 2022 C'est :

- Un objectif politique double :
 - Budgétaire (Réduire les dépenses d'intérêt général pour subventionner les multinationales)
 - La norme aux multinationales (Fabrication , mise en œuvre et contrôle)
- Une méthode
- 22 Propositions
- Des mises en application déjà en cours

Les Outils ^{1/11}

Comment cela se met il en place ?

- Par la loi et la réglementation
- Par les agences
- Par les autorités « indépendantes » et les conflits d'intérêts
- Par « l'intelligence artificielle » et le tout Internet
- Par les accords de libre échange
- Par les organismes privés de Normalisation
- Par la casse du service public et son remplacement par les maisons de « Service **au** Public »
- Par la dissolution de la fonction publique, des missions publiques, des politiques publiques (circulaires du 24 Juillet 2018)

Les outils ^{2/11}

Exemple, la loi Élan I

La loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'aménagement et du Numérique) votée le 16 Octobre 2018 c'est :

- Moins de normes (urbanisme, construction, environnement, sécurité des bâtiments, ...), des facilités pour transformer des bureaux en logement, « **lever les freins pour construire plus et moins cher** » et créer un « **choc de construction** »

***NB :** En même temps, la loi littoral assouplie au bénéfice des promoteurs le rôle des architectes des bâtiments de France dont l'avis n'est plus conforme (on peut passer outre).*

Les outils ^{3/11}

La loi Élan II

- Les droits des locataires disparaissent :
 - « Bail mobilité » de un à dix mois non renouvelable avec des **charges facturées forfaitairement sans contestation possible**
- Le logement social détruit :
 - Ponction de 1,5 milliard d'€ sur les recettes des organismes sociaux publics par la baisse des loyers de 5€ pour compenser la suppression des APL et la hausse de la TVA

Les outils ^{4/11}

La loi Élan III

Les bailleurs sociaux ont :

- Obligation de vendre leur patrimoine pour construire
- Pour les locataires retrait du droit à rester dans les lieux
- Révision tout les trois ans de leur situation (départ d'enfant, augmentation de revenu ...) avec départ « conseillé » le cas échéant

Avec comme conséquence la ghettoïsation et la paupérisation des locataires

Les outils ^{5/11} – *La loi pour un État au service d'une société de confiance* (dite « ESSOC »)

Généralisation de la politique des « **rescrits** » dans tous les secteurs : Urbanisme, permis de construire, environnement, patrimoine, redevance, fiscalité, enseignement, culture...

En clair, un récipiendaire fait une demande à l'administration, rédige en même temps un projet de délibération afférant. Si l'administration ne répond pas dans les trois mois, son projet de délibération est opposable, c'est à dire légal.

Autrement dit, c'est le récipiendaire – le demandeur – qui décide à la place de l'administration.

Les outils ^{6/11}

La loi ESSOC

Désormais, lorsqu'un demandeur interroge l'administration sur une demande d'accord, et que l'administration n'a pas répondu dans les trois mois, l'accord est réputé acquis et opposable (**Loi ESSOC**).

Idem pour l'urbanisme, construction, environnement, travail, commerce consommation.

Autrement dit, à titre expérimental, c'est le demandeur qui établit sa propre délibération.

Les outils 7/11

Pourquoi les agences ?

Les agences permettent :

- De sortir de l'organisation du service public et de la fonction publique et d'appliquer les méthodes de gestion du privé avec des objectifs qui ne sont plus soumis à la déontologie de la fonction publique (équité de traitement entre tous les usagers). Les conséquences :
- Précarisation des emplois
- Management privé

NB : Thatcher a mis en place les agences dès 1980.

Aujourd'hui les « sujets de sa majesté » veulent revenir au service public.

Les outils 8/11

Les agences ?

Il existait 1 244 agences en France – 442 830 agents en 2012. Depuis d'autres ont été créées, de nouvelles sont en gestation.

Ex : L'agence des territoires parangon de CAP 2022

Cette agence des territoires serait organisée en trois cercles :

1^{er} Cercle : le cœur de l'agence

- CGET Commissariat général à l'égalité des territoires
- ANAH Agence Nationale de l'Habitat
- ANRU Agence Nationale de la rénovation urbaine ...

Les outils 9/11

Les agences ?

1^{er} Cercle - suite :

- EPARECA Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- Agence du Numérique

2^{ème} Cercle : « Les sous traitants »

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Les outils 10/11

Les agences ?

2^{ème} Cercle - suite - :

- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- ATOUT FRANCE l'Agence de développement touristique de la France
- Business France
- AFD Agence française de développement

Les outils 11/11

Les agences ?

3ème Cercle : « Les organismes associés »

- ONF établissement public français chargé de la gestion des forêts publiques
- IRSTEA Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Agences de l'eau

Le financement et comptabilité de l'agence des territoires: *Caisse des Dépôts et Consignation + 3 cercles*

- **Financement par le privé** : Fondations (entreprises intéressées) et financement participatif
- **Gestion comptable** → compta privé
- **Missions** : Agence seuls interlocuteurs des élus → contrat par territoire
- **Le préfet délégué** de l'agence dans le département a un double rôle d'administrateur et d'opérateur d'opérateurs

Le financement et comptabilité de l'agence des territoires: Caisse des Dépôts et Consignation + 3 cercles

- Le personnel de l'agence : contractuel
- Une gouvernance « **AGILE** ». Une approche client au service des transitions territoriales
→ *comme une entreprise au service des clients*

Les autorités administratives indépendantes

- **Institutions** de l'État chargées, en son nom de réguler un secteur jugé comme essentiel
Exemple : Conseil de la concurrence, CNIL, ARAFER... (26 en tout) avec des pouvoirs de régulation et de sanction.
- « Indépendantes des secteurs contrôlés et des pouvoirs publics » mais...
 - 1) La loi du 20 Janvier 2017 a renforcé leur contrôle par le parlement et le gouvernement.
 - 2) Pour contrôler un secteur, il faut le connaître, donc les membres de ces agences viennent des secteurs contrôlés en général, ce qui génère inévitablement des conflits d'intérêt.

L'osmose public-privé, les conflits d'intérêts ^{1/3}

- **Le lobbying** : Moyen pour les grandes entreprises (industrie, banque-finance) d'induire et de peser sur les décisions avec des moyens considérables.

Léa Guessier collectif de hauts fonctionnaires (le Monde 1^{er} Juin 2018) : « *L'une des principales difficultés de l'élaboration de la norme en matière économique et financière tient à l'expertise nécessaire. Or si cette expertise n'existe pas en quantité finie et peut théoriquement être acquise par tous, force est de constater qu'elle est en France au moins, détenue pour une large part par les «lobbys» financiers, c'est-à-dire les associations, organisations et fédérations chargées de représenter les intérêts des institutions financières - essentiellement les banques et les sociétés d'assurances - en particulier auprès des pouvoirs publics. .../... »*

L'osmose public-privé et les conflits d'intérêt ^{2/3}

Léa Guessier suite (le Monde 1^{er} Juin 2018)

« ...les moyens humains et financiers des lobbys sont sans commune mesure non seulement avec ceux dont disposent les représentants d'autres intérêts comme les associations de consommateurs ou d'usagers, mais aussi avec ceux des administrations chargées d'élaborer la régulation qu'ils appliquent. **Pour chaque domaine de la régulation financière, on peut estimer qu'en moyenne un expert de l'administration française dispose de six ou sept interlocuteurs différents et spécialistes au sein de l'organisation professionnelle concernée** ».

L'osmose public-privé, les conflits d'intérêts ^{3/3}

- **Le pantouflage** : Des hauts fonctionnaires qui vont exercer dans le privé et souvent reviennent dans la fonction publique.
- Ces **conflits d'intérêt** sont structurels dans le système capitaliste et dans nos institutions :
 - *Dans l'exécutif comme par exemple Alexis Kohler, SG de l'Élysée où le Président de la République lui même, et les ministres venant des entreprises du CAC 40 (mais pas du CAC !)*
 - *Le Conseil constitutionnel*
 - *Le Conseil d'État*
 - ...

C'est consubstantiel au régime, on est dans l'entre soi.

L'intelligence artificielle I

- Manipulation de données en masse (ni mystérieux, ni intelligent mais dangereux)
- Mais cela provoque un accaparement des données par les GAFAM qui les utilisent pour nous manipuler et les revendent. Nous devenons une marchandise.

Exemple : Macron a décidé d'ouvrir les données de la sécurité sociale.

- 100 % numérique exclut un quart de la société

Contrôle de la société, le comportement à point en chine, l'université de la Chufa en Allemagne (

<https://playtv.fr/programme-tv/1864886/karambolage/>)

L'intelligence artificielle II

- La captation des renseignements personnels nourrit des algorithmes auto-programmables qui :
 - Contrôlent tous nos actes.
 - Envahissent et subjuguent notre cerveau pour induire notre comportement, le conformer au système de consommation marchand pour « une société bureaucratique de consommation programmée » (Henri Lefebvre - « *Vers le cybernanthrope contre les technocrates* » - Delanoë 1967)

L'international, les normes comptables

- Les accords de libre échange CETA, JEFTA avec le système de règlement des conflits entre États et multinationales via des tribunaux (ISDS), la coopération administrative
- Normes comptables – IFRS (*International Financial Reporting Standards*) établies par le Financial Stability Board et le comité de Bâle.

Voir

<http://cee.e-toile.fr/index.cfm/2018/6/3/Deux-mots--Paul-Tucker-ancien-banquier-central>
(United Kingdom)

La dissolution de la fonction publique ^{1/2}

- Le 29 Octobre 2018, le Premier ministre annonçait son plan de réformes de l'État :
 - Généralisation des contractuels à la place de fonctionnaires sous statut,
 - des contrats de 5-10-15 ans (ce qui est illégal du point de vue de la réglementation communautaire),
 - rémunération au mérite,
 - prime de départ de 24 mois (ce qui existe depuis 10 ans, Sarkozy),
 - 100 % numérique en 2022
- Préparation d'un projet de loi sur le statut de la fonction publique.

La dissolution de la fonction publique ^{2/2}

- Le statut de la fonction publique protège en priorité les citoyens/usagers en leur assurant une égalité de traitement quelque soient leurs situations. C'est un des garants des valeurs d'égalité de la République.
- Il est aussi un des garants de l'intégrité des fonctionnaires et de la fonction publique en général. **C'est donc un élément essentiel pour de bonnes relations entre les associations et la puissance publique.**

Mais l'histoire n'est pas écrite

Le monde associatif mais aussi les « Gilets Jaunes », les syndicats, les agents de la fonction publique, ... non seulement **résistent mais recherchent et offrent des solutions :**

- Les actions pour la transition sociale, écologique, culturelle ...
- De nouveaux droits (culturels, environnementaux, pour les lanceurs d'alertes.,,)

Et se mobilisent, manifestent, pétitionnent ...